Nations Unies S/2008/369

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mai 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 29 février 2008, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2008/140) et à la lettre datée du 11 mars 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général concernant l'examen des lettres de crédit émises dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture », ainsi que la lettre qui l'accompagnait (S/2008/175).

Je tiens à vous informer que, conformément aux recommandations du Secrétaire général figurant dans la lettre susmentionnée, le Groupe de travail composé des représentants du Gouvernement iraquien, de la Banque centrale iraquienne et du Secrétariat s'est réuni à Amman du 1er au 5 mai 2008. Le Groupe de travail a examiné les progrès réalisés en ce qui concerne les lettres de crédit en souffrance et le traitement des documents d'authentification.

Il a été noté que le nombre de lettres de crédit en souffrance avait diminué et que des progrès avaient été réalisés dans ce domaine. Je vous informe, à cet égard de la proposition de mon gouvernement de proroger jusqu'au 30 juin 2008 la date limite pour la présentation de documents de certification confirmant la livraison des marchandises et le règlement des litiges entre les ministères iraquiens concernés et les fournisseurs dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture » et de faire en sorte que le Groupe de travail examine la situation au début de juillet sur la base des résultats obtenus à la date limite proposée.

Le Gouvernement iraquien propose également que le Secrétariat présente un autre rapport d'activité en juillet après la réunion de suivi du Groupe de travail.

Le Gouvernement iraquien reconnaît qu'il faut mettre un terme au programme et régler toutes les questions connexes; cependant, cela doit se faire dans les formes requises pour éviter que des problèmes ne se posent dans l'avenir si l'évaluation nécessaire n'est pas effectuée au cas par cas. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité pourrait différer sa décision sur cette question jusqu'à la fin de la réunion du Groupe de travail en juillet et étudier les résultats de cette réunion.

08-37240 (F) 100608 100608

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) T. Hamid **Al-Bayati**